

OBJET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

SAINT-DENIS POUR TOUS, SAINT-DENIS OÙ IL FAIT BON VIVRE

Préambule

La Convention Territoriale Globale, initiée par la Caisse d'Allocation Familiale, permet de mobiliser l'ensemble des interventions et des moyens de la branche famille et de ses partenaires pour prendre en compte les besoins d'un territoire.

La CTG est une démarche de développement social local, réalisée à partir d'un état des lieux des actions coproduites par la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion et les autres partenaires institutionnels et associatifs sur le territoire communal.

Elle vise à **développer l'offre de services aux familles**. Ses objectifs sont notamment d'avoir une vue d'ensemble des services aux familles pour la ville et la Caf et mieux coordonner l'offre existante et en mutualisant les moyens.

La mobilisation des moyens de la Collectivité, de la CAF et des autres partenaires s'effectue sur la base d'un diagnostic partagé des besoins, dans le cadre d'une programmation d'actions répondant au mieux aux préoccupations du terrain.

L'objet de la CTG est aussi de garantir la complémentarité des interventions des différents acteurs présents sur le territoire (Mairie, Conseil Général, tissu associatif...), de renforcer leur lisibilité et les rendre ainsi plus accessibles aux familles.

Cette démarche intègre les domaines de la petite enfance et de la jeunesse.

Les enjeux de la CTG recouvrent l'une des priorités de la Ville de Saint-Denis, celle de développer la prise en charge des publics sociaux, dans le cadre du développement social local, en mettant l'accent sur la relation avec les usagers, dans le cadre d'une action territoriale transversale, basée sur le partenariat entre les différents acteurs de terrain.

Au-delà des dispositifs sur lesquels il s'appuie, ce cadre de travail doit permettre d'aboutir à une vision globale de la politique sociale dionysienne et à une offre globale de prestations sur la base des priorités identifiées, pour plus de cohérence dans les actions menées.

Il vise également la promotion d'actions préventives plutôt que curatives.

Cette convention, visant à dynamiser l'action sociale sur le territoire communal a pour objet d'apporter un réel changement dans la vie quotidienne des familles :

- en se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis,
- en apportant des réponses efficaces et adaptées.

Rapport n° 10/6-09

C'est pourquoi la Ville de Saint-Denis se propose de s'inscrire dans cette démarche, support d'un partenariat fort avec la CAF, devant permettre à la Ville de développer des actions dans le cadre d'une planification pluriannuelle.

I. Elaboration de la CTG

* *Historique*

Les étapes de travail, pour mener à bien la définition du projet de CTG ont été les suivantes :

- présentation de la démarche CTG à la Ville par la CAF en janvier 2009 ;
- mise en place d'un partenariat avec la CAF, dès février 2009 sur le volet Education et réussite scolaire, dans le cadre du Projet Educatif Global de la Ville ;
- entre février et juin 2010 : sensibilisation de services de la Ville à la stratégie et aux enjeux de la CTG ;
- de juillet à novembre 2010 : mise en place d'une cellule de coordination de la CTG au niveau de la Ville, définition des orientations de la CTG à partir des éléments de diagnostic et des besoins des familles, élaboration des fiches actions et validation technique du contenu de la CTG.

Dès la validation de la CTG, un comité de pilotage, composé des principaux partenaires de la CTG (CAF, Ville, Département... sera mis en place pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

Il se réunira au minimum deux fois par an.

* *Diagnostic*

La démarche de diagnostic a porté dans un premier temps sur les volets éducatif, de l'enfance et de la jeunesse.

L'étude produite par le bureau d'études mandaté par la ville a été partiellement validée en raison de certaines inexactitudes y figurant.

Sur les autres volets de l'action sociale, les travailleurs sociaux de la CAF ont contribué à produire des éléments de diagnostic en lien avec l'observatoire statistique de la CAF et le service logement social de la mairie de Saint-Denis :

- enquête sur les loisirs des familles réalisée en janvier 2010 dans le cadre de la définition de la politique de loisirs de l'organisme ;
- enquête auprès de toutes les associations habilitées au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité sur la commune ;

Rapport n° 10/6-09

- enquête auprès de familles utilisatrices du CLAS ;
- diagnostic volet logement ;
- étude des caractéristiques des bénéficiaires d'API sur la Commune de Saint-Denis.

Le diagnostic partagé CAF/Ville a permis d'apporter des éléments de connaissance ciblés autour d'un socle commun, sur les thèmes suivants :

- évolution du contexte local et des besoins (données démographiques, typologies familiales...);
- analyse des besoins actuels et s'inscrivant sur le moyen et long terme (démarche concertée) ;
- analyse de l'offre existante ;
- analyse du partenariat existant ou pouvant être développé
- sens du projet s'inscrivant dans le cadre plus large d'une politique familiale territoriale.

L'analyse des données disponibles ont permis de confronter l'adéquation entre l'offre, les besoins et les moyens déjà mobilisés par les différents partenaires.

Elles ont permis de définir les champs d'intervention à privilégier, au regard de l'écart offre/besoin, d'optimiser l'offre existante et de développer une nouvelle offre afin de favoriser un continuum d'interventions sur le territoire communal.

* *L'élaboration du plan d'actions*

Les axes suivants ont guidé les travaux préalables à la définition du plan d'actions 2010-2012 :

- 1° développer l'information aux familles,
- 2° promouvoir des actions dans le cadre d'un partenariat de terrain renforcé,
- 3° adapter ou développer des actions existantes,
- 4° développer des projets innovants.

Les actions proposées s'articulent autour des champs d'intervention suivants :

- aider les familles à concilier la vie familiale, la vie professionnelle et la vie sociale ;
- accompagner les familles dans leurs relations à l'environnement et au cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'activité,
- soutenir la fonction parentale et favoriser les relations parents/jeunes.

II. Modalités de mise en œuvre

* *L'instance de coordination de la CTG*

La réussite de la CTG implique une coordination du dispositif, qui se doit de favoriser un mode de travail transversal, autour des projets.

A l'échelle d'une commune comme Saint-Denis, plusieurs facteurs renforcent la nécessité de cette coordination, d'autant plus complexe à mettre en œuvre que :

- la population s'élève à plus de 140 000 habitants,
- la ville est très étendue géographiquement,
- les acteurs de l'action sociale sont nombreux.

Ainsi, afin de prendre en compte les spécificités de la Ville de Saint-Denis et de favoriser de façon optimale l'implication des acteurs, il a été envisagé de mettre en place une organisation efficiente, de nature à répondre aux enjeux de la CTG.

Outre la désignation d'un coordonnateur, la Ville s'est proposée de mettre en place une cellule de pilotage opérationnelle, composée de trois personnes.

La coordination de la CTG aura pour fonctions principales le pilotage du partenariat inhérent à ce dispositif, en vue du suivi de la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre de la CTG.

* *Tableau des effectifs*

Fonction	Mission CTG	ETP	Coût prévisionnel en € (en année pleine)	Coût prévisionnel en € (année 2010)
Coordonnatrice	Référent CTG	1/2	36 000	18 000
Chargé de mission	Animation du CTG	2/3	28 000	14 000
Assistante de direction	Secrétariat	1/2	15 000	7,500
Total		1,33	79 000	39,500

Rapport n° 10/6-09

Budget prévisionnel

Montant de la contribution financière demandée à la CAF

	Année pleine	Année 2010
Montant de la contribution de la Ville (20 %)	15,800	7900
Montant de la contribution de la CAF (80 %)	63,200	31,600
Coût total coordination	79 000	39,500

Cet axe a fait l'objet d'une décision de financement par la CAF en date du 30/06/2009 (soit 31 600 € pour 6 mois).

* *Les missions de la cellule de pilotage:*

Il s'agit principalement :

- d'animer, préparer et assurer le secrétariat des comités techniques et de pilotage,
- d'animer la mise en œuvre de la démarche partenariale,
- d'assurer le suivi et l'évaluation des actions,
- d'être le référent entre les différents acteurs et les associations œuvrant sur le territoire,
- de faire émerger les projets et aider à la constitution de dossiers administratifs et financiers relatifs aux actions prévues dans les différents champs d'intervention de la CTG.

Rapport n° 10/6-09

* *Le comité de pilotage*

Il sera mis en place d'un comité de pilotage (CAF/Ville/Département) pour la mise en œuvre et le suivi des actions

Le comité de pilotage doit :

- assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- contribuer à renforcer la coordination entre les deux partenaires,
- veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire communal,
- porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

* *La durée de la convention*

La convention est prévue jusqu'en 2012 et va au-delà de la période expérimentale mentionnée dans la lettre circulaire LC 2008-212 relative à l'expérimentation CTG.

Cette période a été retenue en raison des spécificités suivantes :

Saint-Denis, première Commune des Départements d'Outre-Mer et 14ème Commune de France, avec de nombreux dispositifs et acteurs d'où découle une certaine complexité et une nécessaire coordination et structuration à construire.

* *Les perspectives pour la période contractuelle*

Il paraît opportun :

- de poursuivre le diagnostic,
- de développer des actions de coordination partenariale par thématique,
- de structurer l'organisation territoriale communale,
- de travailler dans le sens d'une responsabilisation des associations partenaires via les conventions pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

L'année 2011 doit permettre à la Caf et la commune de poursuivre la démarche engagée en affinant les éléments du diagnostic partagé notamment en y associant le conseil général en vue de dégager des priorités en terme de quartiers, publics cibles ou champs d'intervention prioritaires, ceci en veillant à l'articulation de l'ensemble des dispositifs en présence tels que le Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS), le Projet de rénovation Urbaine (secteur camélias), la démarche plus globale du PEG et le Contrat Enfance Jeunesse.

Rapport n° 10/6-09

Ceci passe par la structuration des instances de coordination thématique.

La démarche engagée s'appuie également sur la volonté de la Commune de favoriser l'optimisation des moyens et le développement local territorial.

C'est ainsi qu'est mise en place une équipe territoriale à l'échelle des neuf cantons de la Ville avec désignation d'un référent politique et d'un chef de projet en lien direct avec les territoires et en jouant le rôle d'interface avec les institutions pour une meilleure réponse aux besoins.

En amont de la CTG, les différents échanges entre la commune et la CAF ont démontré la nécessité de s'appuyer sur un réseau associatif structuré, fiable, en capacité de répondre dans les délais impartis aux demandes des financeurs (notamment par remontées de bilans).

Aussi cette période de CTG s'accompagnera de la mise en place par la commune de CPOM visant à responsabiliser les associations bénéficiaires de fonds de la collectivité.

Le Plan d'actions qui découle de l'analyse des besoins de la population dionysienne ainsi que les budgets prévisionnels vous sont présentés en annexe.

III. Montants prévisionnels 2010/ 2011

Les montants prévisionnels des actions contractualisées s'établissent comme suit :

	CAF	Mairie/ CCAS	Département	Autres (ADI, Etat, Région, associations, familles)	TOTAL
2010	15 730 047	18 831 513	1 453 671	6 557 710	42 440 455
2011	22 098 845	19 673 502	129 708	3 894 849	46 760 942

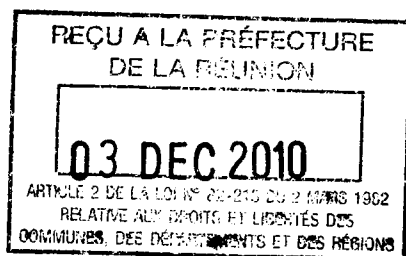
Pour l'année 2012, les financements prévisionnels seront établis sur la base du bilan de la programmation 2010/ 2011.

Rapport n° 10/6-09

Je vous demande donc :

- d'approuver les orientations de la Convention Territoriale Globale ;
- de m'autoriser à signer la CTG portant sur la période 2010/ 2012 avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/6-09 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ORPHE Monique, 1ère Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale ; Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les orientations de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la CTG.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 NOV 2010

